



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SECRETARIAT D'ÉTAT
AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS



Paris, le - 3 MARS 2020

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Nos Réf. : ACPse/MEFI-D20-02027
Vos Réf. : CBV/CLC/20200211
Votre lettre du 11 février 2020

Madame la Secrétaire générale,

J'ai pris connaissance de votre correspondance par laquelle vous attirez mon attention sur l'application aux agents territoriaux du décret n° 2020-66 du 30 janvier 2020 instituant une prime « grand âge », pour les 80 000 aides-soignants de la Fonction publique hospitalière, exerçant auprès des personnes âgées en perte d'autonomie.

Dans le cadre du plan « Investir pour l'hôpital », le Gouvernement a souhaité reconnaître l'engagement et les compétences des professionnels auprès des personnes âgées, tout en améliorant l'attractivité et les conditions d'emploi des aides-soignants.

Les assemblées délibérantes pourront naturellement instituer cette prime au profit des agents territoriaux exerçant des fonctions d'aides-soignants, au sein d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées ou de toutes autres structures. Un projet de décret sera ainsi présenté au prochain Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale.

Je vous rappelle par ailleurs, qu'en vertu du décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire de la Fonction publique territoriale, les aides-soignants pourront bénéficier du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

En espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Olivier DUSSOPT

Madame Mylène JACQUOT
Secrétaire générale CFDT – Fonctions publiques
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris Cedex 19



139 rue de Bercy – 75572 Paris Cedex 12

